

50 - Accident de la circulation Boulevard De Gaulle - Actions en justice

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Un accident de la circulation est intervenu le samedi 14 janvier 2012 entre un bus et une voiture à proximité du Pont Charles de Gaulle.

Cet accident a fait deux victimes décédées dans des conditions dramatiques.

Cet accident a suscité énormément d'émotion et a donné lieu à de nombreux témoignages de sympathie envers la famille, notamment sur Internet.

Toutefois parallèlement, certains messages à la teneur agressive et injurieuse n'ont pas manqué également d'être diffusés.

Il en est surtout un parmi ceux-ci, dont la teneur a suscité certaines interrogations et réactions. Il émane en effet d'un internaute se prétendant, sous un pseudonyme, agent de la Direction Voirie et tenant des propos diffamatoires envers ses Collègues et la Collectivité.

Compte tenu de la gravité de ces agissements et de la suspicion créée au sein de la Direction, il est donc proposé d'engager toutes actions aux fins de déterminer l'identité de l'internaute et d'obtenir la réparation du préjudice causé à la Ville.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à introduire pour le compte de la Ville toutes actions en justice, aussi bien de première instance qu'en appel ou en cassation, notamment contre les hébergeurs et fournisseurs d'accès à internet nécessaires, afin de déterminer l'identité de l'internaute concerné, et obtenir réparation du préjudice causé à la Ville.

«M. LE MAIRE : Je veux donner quelques explications par rapport à ce point. D'abord une chose parce que je crois qu'il faut être bien compris. Je suis pour la communication entre autres, Internet je trouve que c'est un outil de démocratie locale. C'est un bon outil et personnellement je m'en sers quotidiennement. En rentrant ce soir je vais regarder mes mails et un certain nombre de sites, entre autres celui qui est cité là ou des sites de grands quotidiens régionaux, je les regarde, c'est important. Donc l'action que nous voulons mener là ne vise pas les sites ni la liberté sur les sites, il faut que chacun puisse s'exprimer. Par contre, ce qui est dangereux c'est que des personnes, sous des pseudonymes, puissent diffuser de fausses informations qui mettent à mal les services.

Il y a eu sur un site, sous un pseudonyme que je ne donnerai pas, tout le monde le sait, au moment où il y a eu un accident très grave où deux personnes sont décédées, des commentaires vraiment pas «chouettes» et lorsqu'on est le père ou la mère de ces personnes-là, ces commentaires-là ce n'était pas bien. Donc des personnes ont utilisé un pseudonyme du nom d'une personne qui travaille dans un service municipal pour faire croire j'imagine que c'était cette personne qui avait envoyé une information du style «l'élus est nul, la hiérarchie est nulle, la responsabilité de cet accident appartient à ma hiérarchie, à mes chefs et à la Ville». La personne dont tout le monde connaît son surnom là-bas est assez mal. Il a demandé à rencontrer le Directeur Général, il a fait l'objet d'un peu de suspicion de la part de ses collègues, je pense que maintenant c'est terminé, il a fait l'objet de mise à l'écart mais ça a déstabilisé les gens et on ne peut pas accepter cela. Ce que je vais demander, je ne sais pas si cela sera suivi par référé, c'est qu'on nous donne l'identité, l'adresse ip de cette personne pour qu'ensuite éventuellement on puisse engager des procédures non pas contre le site, puisque l'article sur le site était parfaitement correct, je l'ai lu et il décrivait la situation bien comme il le fait habituellement. Je ne veux pas tuer la liberté d'expression, ce n'est pas cela, on a le droit de dire tout ce qu'on veut mais on ne doit pas, sous couvert de l'anonymat, diffuser des informations qui peuvent mettre à mal même la santé de quelqu'un, son moral et décrédibiliser un service, c'est très très grave. Et j'ai lu un commentaire aujourd'hui d'une personne qui écrit beaucoup et qui est très bien parce qu'il dit «qu'on pourrait penser que ce sont des propos de Café du Commerce» sauf qu'au Café du Commerce quand on est parti il n'y a plus de propos, alors que quand vous tenez des propos de Café du Commerce sur Internet des mois après ça y est encore.

Donc ce que je veux dire c'est qu'il ne s'agit absolument pas d'empêcher la liberté d'expression sur ces sites. Au contraire c'est important, beaucoup d'entre nous les lisent, il faut nuancer, mais quelque part ça nous permet de prendre le pouls, de regarder quels sont les sujets avec des analyses, des nuances. On voit bien sur les sites où je suis visé, j'en ai 7-8 qui en permanence me tapent dessus et 4-5 qui me défendent, c'est comme ça mais sur beaucoup d'autres sujets quand même ça permet d'avoir -c'est de la démocratie- ça permet de voir ce que pensent les gens. Par contre je ne peux pas accepter le manque de courage, c'est ce que disait M. GIRERD, ou la couardise de certains qui utilisent des ritons. Par exemple Frank on l'appelle Frankie, tout le monde l'appelle Frankie, imaginons que quelqu'un prenne un pseudonyme Frankie et qui, sous Frankie 25 dise «je suis membre du Conseil Municipal mais alors le débat c'est ceci et le Maire c'est cela etc.», on dirait ça ne va pas. C'est exactement ce qui s'est passé là.

Donc ce que je demande au Conseil Municipal c'est de m'autoriser à demander à la justice de me donner l'identité de cette adresse ip pour faire en sorte que nous puissions poursuivre. Moi ce que je veux c'est préserver aussi le personnel municipal, vous comprenez, parce qu'on ne peut pas laisser attaquer le personnel, quand ce sont des histoires banales mais là il y a mort d'un homme et d'une femme, on ne peut pas laisser attaquer le personnel municipal en disant que tout le monde le savait, qu'ils n'ont pas fait leur boulot, que c'est la faute au chef, à l'Adjoint qui est nul. Ce n'est pas possible ça et je dois défendre mon personnel et c'est dans ce sens-là que je veux intervenir. Quant au reste, la presse doit avoir sa liberté, c'est normal, elle ne s'en prive pas et elle a bien raison et la presse Internet pareil. Voilà ce que je voulais dire.

M. Philippe GONON : Je pense que c'est la fatigue qui commence à nous gagner. Je n'ai pas compris votre explication tout à l'heure. L'homme s'est manifesté auprès de vos services pour dire c'est moi qui ai publié cela ?

M. LE MAIRE : Non. Il a utilisé un pseudo or dans le service concerné, cité, il y a un homme dont c'est le surnom.

M. Philippe GONON : Ah qui a le même surnom !

M. LE MAIRE : C'est pour ça qu'il y a problème, c'est quelqu'un qui a pris son surnom et celui-ci est venu me voir bouleversé avec un représentant syndical...

M. Philippe GONON : Alors je suis complètement d'accord avec vous. Vous avez utilisé le mot injure dans le dossier. Je pense que ce n'est pas la bonne qualification juridique.

M. LE MAIRE : Non ce n'est pas injure.

M. Philippe GONON : Propos injurieux, pour moi ce n'est pas la bonne qualification juridique, c'est pire qu'une injure.

M. LE MAIRE : Quand on dit l'Adjoint untel est nul et le service et les chefs sont nuls, c'est injurieux.

M. Philippe GONON : Là c'est de la diffamation pure, c'est plus grave. Sur le fond, à partir du moment où il y a eu mort d'hommes effectivement le sujet est tellement grave que vous avez tout à fait raison de chercher à connaître...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas une démarche générale, c'est sur un point précis.

M. Philippe GONON : J'ai bien compris et vous avez bien fait d'expliquer qu'il ne fallait pas mettre en cause MaCommune.com puisque c'est MaCommune.com qui a été le support, n'ayons pas peur des mots il faut le dire, qui je pense a effectivement commis un petit raté...

M. LE MAIRE : Mais MaCommune.com sait très bien que ce n'est pas elle que j'ai mise en cause.

M. Philippe GONON : Mais MaCommune.com a rectifié puisqu'ils ont modifié leur modération mais en les mettant en cause dans cette opération-là on risque quand même peut-être de les faire condamner, je ne sais pas jusqu'où ça peut aller. Mais ce n'est pas ça le plus important, le plus important à mes yeux c'est «avez-vous vérifié la réalité de ces propos, y a-t-il eu dysfonctionnement ou pas, avez-vous fait votre enquête déjà ?»

M. LE MAIRE : J'ai déjà répondu à cette question, cette enquête a été faite le lundi matin. Dès que je suis arrivé on a vérifié et nous avons donné...

M. Philippe GONON : Donc au Conseil vous pouvez dire qu'il n'y a eu aucun dysfonctionnement de la Mairie, vous l'affirmez ?

M. LE MAIRE : Oui, on peut le dire.

M. Philippe GONON : D'accord !

M. LE MAIRE : Ce que je peux dire aujourd'hui mais je dis cela en «off» parce qu'il y a encore des personnes qui souffrent par rapport à cela. Je demande à la presse de ne pas le noter, je leur fais confiance. Ce que je veux dire, c'est que ce jour-là à 3 heures du matin des personnels d'astreinte étaient déjà passés voir, dans la nuit ils sont passés plusieurs fois, du personnel de la Transdev Besançon Mobilité qui contrôle le parc des bus est passé à 5 h du matin puis à 7 h du matin pour vérifier. Les équipes étaient prêtes, les camions ont été chargés mais il n'y avait rien. Il y a eu un phénomène, on imagine, de réchauffement le matin et quand ça réchauffe il y a un phénomène de condensation et comme la terre est froide ça gèle. La preuve c'est qu'à cet endroit-là étaient déjà passés plusieurs bus, Jean-Claude m'a dit que déjà 60 bus tournaient le matin et qu'aucun n'avait signalé de danger, il n'y a eu aucune alerte météo, nous avons un dispositif d'alerte météo...

M. Philippe GONON : Sur ce sujet-là et avec vos réponses nous vous suivrons. Simplement je voudrais faire un tout petit commentaire supplémentaire très rapide. A la suite de notre discussion à la CAGB sur les problèmes budgétaires notamment de tram et notamment à la suite de mon intervention, vous avez parlé d'action en diffamation que vous comptiez lancer en direction d'un certain nombre d'internautes qui utilisent des pseudos anonymes, etc, etc. Quand on voit la différence entre ces deux affaires, là il y a mort d'hommes, dans l'autre cas c'est une expression par moment peut-être maladroite, peut-être même par moment volontaire mais Monsieur le Maire, dans l'Est Républicain le chiffre que je vous ai cité était un chiffre qui venait de l'Est Républicain, pas de moi. Il ne venait pas des internautes, il ne venait pas de gens anonymes et là nous avons le droit de vous interroger, nous avons le droit de vous poser la question.

M. LE MAIRE : Je n'ai jamais dit le contraire.

M. Philippe GONON : Si, parce que c'est à la suite que nous sommes partis sur action en diffamation ou pas. Je vous demanderai Monsieur le Maire en tant que Président cette fois-ci de l'Agglomération de dire que sur le sujet du tram qui est un problème de financement, j'allais dire sans grande conséquence, de ne pas avoir cette attitude agressive et d'attaque de gens qui ne sont pas forcément peut-être les plus adroits et les plus habiles du monde dans leur expression. Nous avons tous souffert d'Internet. Moi je me suis fait insulter dans des termes abominables et je n'aime pas du tout ça mais c'est aussi une certaine forme, vous l'avez dit vous-même, Internet c'est aussi une forme de liberté qu'il faut préserver. Donc sur la partie CAGB tram et diffamation, j'aimerais que vous révisiez vos positions.

M. LE MAIRE : Non je ne vous suis pas Monsieur GONON. Lorsque des personnes qui ne sont pas compétentes disent un certain nombre de choses fausses, on peut l'accepter, car là c'est de l'incompétence. Lorsque des personnes à qui on a déjà expliqué des choses continuent à dire la même chose, à diffuser des informations mensongères voire diffamatoires, à ce moment-là il est de ma responsabilité de ne pas laisser faire. Vous n'êtes pas d'accord, mais de toute façon le sujet n'est pas là pour l'instant, le sujet est sur le point 50 de l'ordre du jour. Moi je suis très très respectueux de la liberté d'Internet mais on ne peut pas tout accepter. J'ai lu des choses qui ont profondément inquiété des

personnes qui m'ont appelé pour demander des explications. On ne peut pas comme ça lancer des fausses rumeurs. J'ai même vu que j'allais faire des choses incroyables que je ne citerai pas parce que je ne veux pas en rajouter. Moi je suis effectivement tout à fait ouvert à l'expression sur Internet. Je trouve, je vous l'ai dit que c'est une bonne chose, que les gens disent le Maire ceci, cela, je le sais j'ai le cuir très épais et je l'accepte. Mais que certains diffusent des informations mensongères qui peuvent nuire à des femmes ou à des hommes comme c'est le cas là ou nuire à la réputation... Si demain Monsieur GONON on vous diffamait vous, j'estimerai qu'en tant que Président de l'assemblée je devrais vous protéger. Si on vous diffamait ou si on diffamait quelque personne de cette assemblée, je le ferais, je le défendrais parce qu'on peut se tromper mais quand on diffame sciemment, la diffamation, c'est très encadré vous savez, c'est très très encadré et donc je ne le ferai que dans des cas très précis mais je n'accepte pas que l'on cite des chiffres par exemple dont on sait très bien qu'ils sont faux alors que j'ai eu l'occasion de le dire, le redire et le redire et le re-redire mais je ne pensais pas à vous en disant cela l'autre jour.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Monsieur le Maire, comme tout le monde dans cette assemblée je condamne aussi tout à fait ces actes sur Internet qui peuvent mettre en danger ou même user de l'usurpation d'identité parce que c'est ce que vous avez expliqué, donc on ne peut que condamner cela. Je me souviens aussi avoir dit à l'époque lorsque notre collègue Yves-Michel DAHOUI s'était plaint d'un certain nombre de commentaires tout à fait hostiles et très personnels à son sujet, je me souviens lui avoir dit que j'étais prête moi-même à le soutenir dans son action si jamais il souhaitait se pourvoir ou en tout cas saisir la justice. Non, parce qu'effectivement quand il s'agit d'affaire personnelle, je peux tout à fait comprendre qu'à ce moment-là on saisisse la justice.

Par contre dans le cadre de notre mandat de Conseillers Municipaux, après ce que j'ai lu à la fois dans BVV et dans la presse de manière plus générale, vos menaces, j'espère que, en tout cas la procédure que vous lancez aujourd'hui ce n'est pas pour mettre à exécution ce type de menace parce que vous avez quand même menacé ouvertement ...

M. LE MAIRE : Ce que je demande aujourd'hui si, on va le mettre à exécution, c'est sûr.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : En tout cas pour ce qui concerne le tram vous avez dit dans BVV que vous n'alliez plus...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas le tram Madame aujourd'hui.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : D'accord, moi je veux être sûre de cela parce qu'en tant qu'élue...

M. LE MAIRE : Pourquoi vous avez peur ?

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Non ! En tant qu'élue être inquiétée parce qu'on pose des questions qui sont tout à fait légitimes, parce que quand je pose la question sur la fabrication des moteurs (réactions)...

M. LE MAIRE : S'il vous plaît, laissez Mme PEQUIGNOT s'exprimer.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Donc des questions liées au lieu de fabrication.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas de la diffamation de me demander où on va fabriquer les moteurs, j'ai le droit de ne pas vous répondre mais ce n'est pas de la diffamation que de poser la question.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Très bien.

M. LE MAIRE : Simplement sachez quand même que je n'accepterai pas de me laisser diffamer et lorsque ce sera de la diffamation je poursuivrai. Vous avez le droit d'être en désaccord avec moi, vous avez le droit de poser des questions, j'ai le droit de répondre ou de ne pas répondre, ça c'est le jeu normal de la démocratie. Je ne veux pas qu'on mélange tout, c'est le jeu normal de la démocratie ça. Quand M. OMOURI me pose des questions c'est bien mais si par contre on tient des propos diffamatoires à l'égard d'un élu quel qu'il soit, je dis bien quel qu'il soit, ou si on tend à discréditer les services et au travers

des services l'action publique, je ne laisserai pas faire. Voilà, que les choses soient claires, et si vous ne diffamez pas vous n'avez rien à craindre ; si par contre vous tenez des propos diffamatoires, vous avez tout à craindre.

Mme Martine JEANNIN : Simplement je rappelle un mail que je vous ai envoyé au mois d'octobre 2010...

M. LE MAIRE : Oh là c'est vieux !

Mme Martine JEANNIN : Suite à un article : «insulté, Jean-Louis FOUSSERET suspend la séance», je vous disais : «Monsieur le Maire mon nom et le parti politique gauche moderne que je représente sont une nouvelle fois salis par un internaute qui, sous le pseudo de Maryse, a pris un malin plaisir de renvoyer le public sur un lien rappelant l'affaire des 100 timbres utilisés et remboursés en juillet 2009 pour une somme de 56 €», je ne sais pas si vous vous rappelez de cela ?

M. LE MAIRE : Vaguement.

Mme Martine JEANNIN : «Les commentaires de Maryse prennent un sens accusateur et orientent expressément la pensée des internautes. De ce fait, en tant que premier magistrat de la ville, je vous serais extrêmement reconnaissante de bien vouloir faire supprimer les commentaires de Maryse qui m'accablent et rappeler à M. MISSELIN le code et les règles de déontologie de tout journaliste qui se doit d'analyser et filtrer avant diffusion».

Mais le problème de cet article d'un certain «riton», justement la question est de savoir si au niveau de MaCommune.com les commentaires qui peuvent être litigieux, diffamants sont stoppés, que font-ils parce que je l'ai le commentaire de «riton»...

M. LE MAIRE : Non Madame je n'ai pas à rentrer...

Mme Martine JEANNIN : Ils n'ont pas fait de filtre là, c'est passé.

M. LE MAIRE : Madame JEANNIN je n'ai pas à rentrer là dedans. Vous vous adressez à MaCommune.info, ça m'ennuie de le citer mais je n'ai pas de remarque particulière à faire puisque je vous ai dit que l'article concernant l'accident était parfaitement descriptif de ce qui avait eu lieu et qu'il n'y avait rien à redire à cet article-là. Maintenant là c'est une affaire personnelle qui vous concerne vous mais il faut voir cela avec le journal. Je crois qu'il y a quand même des actions de modération mises en place par ce site me semble-t-il, mais moi je n'ai pas à répondre à la place du site que vous citez.

M. Pascal BONNET : C'est un sujet particulièrement lourd et complexe...

M. LE MAIRE : Si vous pouviez terminer, il y en a demain matin qui travaillent, il y en a même qui opèrent demain matin de bonne heure...

M. Pascal BONNET : Mais je travaille aussi demain matin, je voudrais pouvoir parler. Je voulais dire que c'est un sujet qui nous paraît très complexe. Il y a à la fois le cas particulier qui motive ce vote et puis il y a le contexte général que Philippe GONON a rappelé. Alors évidemment il y a eu des décès, on a manifestement utilisé le nom de quelqu'un, on l'a mis en grande difficulté, donc on ne peut qu'être d'accord avec vous sur le fond. En plus on parlait de propos de Café du Commerce, moi je pense qu'au Café du Commerce au moins les gens assument et disent ...

M. LE MAIRE : Oui parce qu'ils ne sont pas anonymes.

M. Pascal BONNET : Ils ne sont pas anonymes. Moi j'ai toujours été très hostile au pseudo et à l'anonymat et j'ai toujours dit au sein de ma famille politique, à mes amis et aux militants que je ne tolérais pas que des élus militants UMP utilisent l'anonymat pour attaquer. J'ai toujours pour ma part choisi de m'exprimer de façon visible. Et sur cet accident-là en particulier j'ai été extrêmement choqué par l'utilisation qui en a été faite à très court terme estimant qu'il y avait un moment de décence, et qu'après il y

avait en effet des questions à poser comme l'a rappelé Philippe GONON. Donc dans ces conditions nous ne voterons pas contre ce rapport.

J'aimerais d'ailleurs que de la même façon il puisse y avoir à gauche au-delà de ce cas particulier qui est extrêmement dramatique, comme vous l'avez dit aussi un souci de respect des uns et des autres, et en particulier qu'on ne voie pas en permanence des parlementaires UMP se faire insulter sous pseudo par des gens qui parfois sont quand même peut-être proches d'un parti politique et j'aimerais être certain que ce n'est pas le cas.

M. LE MAIRE : C'est vrai dans les deux sens.

M. Pascal BONNET : Chez nous on leur dit de ne pas le faire alors j'aimerais que vous fassiez pareil.

M. LE MAIRE : Attendez, je vous donnerai en «off» qui est derrière Colin70 par exemple ou des noms comme ça. Vous verrez que ce sont des gens très proches de vous quand même.

M. Pascal BONNET : Je ne le connais pas et de toute façon nous ne sommes pas favorables à ce qui peut être dit. Ce que j'ai constaté c'est qu'il y avait surtout des diffamations contre les parlementaires et Françoise BRANGET en particulier, répétitives...

M. LE MAIRE : Vous pouvez regarder sous mon nom et vous allez voir que je suis largement servi aussi.

M. Pascal BONNET : Ce n'est pas vous qui le faites je le sais très bien. Donc il y a ce contexte général, il y a aussi malgré tout un souci de liberté d'expression et pour moi la liberté d'expression ce n'est pas le pseudo mais on ne sait pas dans quoi on s'engage, donc dans ces conditions nous nous abstiendrons.

M. LE MAIRE : Vous avez dit que vous vouliez voter tout à l'heure ? Faites comme vous voulez. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 7. Quels sont ceux qui sont contre ? C'est accepté et je répète bien que c'est uniquement pour ce cas-là».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 24 février 2012.